COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes I. THEVENET – M. ROUSSOT - M. DULLIN – E. GOYDADIN – S. BENOIST – R. JAMES-INGRAND
MM. J-G. ROBLIN – P. BAZIN – M. CONDEMINE – A CHAMBARD
Excusés : J. PISKIN (pouvoir à M. DULLIN) – Q PLUBELLE (pouvoir à A CHAMBARD)
Absente : S BENOIST
Secrétaire de séance : M. ROUSSOT

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 17 septembre 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

VENTE COMMUNE DE L'ETOILE/SALVI Bruno

N° 31/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CONSTATE** que la nouvelle parcelle créée n'est plus affectée à la voirie communale Chemin du Quart d'Amont
- **DIT** que celle-ci est déclassée du domaine public, et fait partie du domaine privé de la commune
- **DECIDE** de la vente de cette parcelle, d'une superficie de 57 m² à Monsieur SALVI Bruno
- **DIT** que la vente se fera à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

ECHANGE TERRAINS COMMUNE DE L'ETOILE/M DODANE ET MME DHUICQ

N° 32/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CONSTATE** que la nouvelle parcelle créée n'est plus affectée à la voirie communale Chemin du Quart d'Amont
- **DIT** que celle-ci est déclassée du domaine public, et fait partie du domaine privé de la commune
- **APPROUVE** la cession auprès de Monsieur DODANE et Mme DHUICQ de la parcelle nouvellement créée d'une superficie de 50 m²
- **APPROUVE** la cession par Monsieur DODANE et Mme DHUICQ de la parcelle située rue de L'Eglise d'une superficie de 27 m²
- **DIT** que les cessions sont consenties sans soulte
- **AUTORISE** M. le Maire a signé tous les documents se rapportant à cette décision

SUPPRESSION DE REGIE DE RECETTES

N° 33/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la suppression de la régie de recettes nommée « Solidarité Ukrainiens » créée en 2022

ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES

N° 34/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de la créance liée à une location de la salle des fêtes, pour la somme de 300 euros.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

- La commune de L'Etoile ne souhaite pas exercer son droit de préemption :
 - Vente SCHOUWEY Gérard/M. VEYRET Christian et Mme MARTIN Isabelle : 148 chemin de Tournaloup
 - Vente BOURDY Jean-Baptiste/VANDELLE Perrine : 415 route de ruffey

Cérémonies 11 novembre :
L'ETOILE à 10h30
QUINTIGNY à 11h
SAINT DIDIER à 11h30

La réunion est levée à 21H45
Prochaine réunion le mercredi 19 novembre à 20h

La secrétaire de séance Le Maire